Familles rurales
Vivre mieux !
VENDÉE

FORMATION
Développer ses compétences
professionnels de la petite-enfance, enfance, jeunesse

RÉGLEMENTATION ET PRÉPARATION D'UNE INSPECTION SDJES ET CAF

OBJECTIFS

- Connaître et appliquer la réglementation dévolue à la gestion d'un ACM.
- Savoir collecter, classer et afficher les documents nécessaires.
- Pouvoir se mettre en conformité en vue d'une inspection.
- Pouvoir se mettre en conformité en vue d'un contrôle CAF.

CONTENU

- Comprendre le cadre réglementaire des ACM :
 - Les différents types d'accueils : accueils de loisirs, accueils périscolaires, accueils avec ou sans hébergement, séjours de vacances, accueils de scoutisme…
 - Les autorités compétentes et leurs rôles.
 - Les principales références réglementaires applicables aux ACM.
 - Les obligations liées à la déclaration et à l'ouverture d'un accueil.
 - Les obligations concernant les locaux, l'encadrement et les activités.
 - Les règles relatives aux taux et qualifications d'encadrement.
 - Les obligations concernant la protection et la sécurité des mineurs.
- Les obligations légales et administratives des ACM.
 - Les obligations administratives du gestionnaire et du directeur.
 - Les déclarations réglementaires et les échéances à respecter.
- Préparer un contrôle CAF :
 - Comprendre les objectifs d'un contrôle CAF.
 - Identifier les documents collecter.
 - Mise en situation d'une inspection CAF.
- Présentation des documents à collecter pour une inspection SDJES.
 - Exercice pratique : mise en situation.

QUESTIONS & INSCRIPTIONS

formation@famillesrurales85.org
02 51 44 37 60

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant la 1ère date de formation.

DÉTAILS

9h00 à 17h00

lundi 31 mai 2027

aucune connaissance requise

Fédération Familles Rurales de Vendée (ou décentralisation selon les inscriptions)

6 participants minimum

tarif indiv. net de TVA
réseau : 330 €/stagiaire
hors réseau : 380 €/stagiaire

JULLIEN Emilie

MODALITÉS PÉDA

- Positionnement : questionnaire en amont
- émargement par le stagiaire
- validation des objectifs : mise en pratique
- délivrance d'une attestation et d'un certificat de formation
- documents remis en mains propres
- questionnaire de satisfaction